

## PAR COURRIEL

Québec, le 17 mai 2021

Objet : Demande d'accès n° 2021-01-071 – Lettre de réponse  
Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection  
des renseignements personnels

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès en lien avec la copie des certificats d'autorisation portant les numéros 400722126 et 401125770.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation 400722126, 22 juin 2010, 2 pages;
2. Modification de certificat d'autorisation, 401125770, 8 mai 2014, 2 pages.

Vous noterez que des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53, 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

... 2

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Katrine Vanessa Girard, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse [katrine-vanessa.girard@environnement.gouv.qc.ca](mailto:katrine-vanessa.girard@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 4

Sept-Îles, le 22 juin 2010

CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(article 22)

---

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
800, chemin Sainte-Foy, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-09-01-0171102  
400722126

Objet : Exploitation de la sablière 22J02-001

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 9 novembre 2009, reçue le 16 novembre 2009 et complétée le 21 juin 2010, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation de la sablière 22J02-001 sur le canton de Babel, dans la municipalité de Port-Cartier. L'exploitation est prévue jusqu'au 23-24 La superficie de l'aire d'exploitation est d'environ et est délimitée par le 23-24

23-24

CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(article 22)

-2-

N/Réf. : 7610-09-01-0171102  
400722126

Le 22 juin 2010

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs datée du 9 novembre 2009 et signée par M. Claude Langevin, ingénieur, concernant une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, 1 page et 3 annexes dont :
  - formulaire intitulé « Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière » signé par M. Claude Langevin, ingénieur, daté du 9 novembre 2009, 9 pages;
  - plan de localisation de la sablière transmis par M. Claude Langevin le 9 novembre 2009
- Courriel de M. 53-54 daté du 21 juin 2010 modifiant le calendrier d'exploitation.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

Alain Gaudreault  
Directeur

AG/SB/jm

ÉTUDIÉ PAR:  
RECOMMANDÉ PAR:

Sept-Îles, le 8 mai 2014

**MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)**

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
880, chemin Sainte-Foy, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-09-01-0161302  
401125770

**Objet : Exploitation de la sablière 22J02-056**

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 18 juin 2004 à Sept-Îles, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Aménagement et exploitation de la sablière 22J02-056 située dans le canton Arnaud, à l'intérieur des limites de la ville de Sept-Îles, dans la municipalité régionale de comté de Sept-Rivières. L'exploitation est prévue jusqu'au 23-24 La superficie de l'aire d'exploitation est de 23-24

À la suite de votre demande du 30 janvier 2014, reçue le 31 janvier 2014 et complétée le 8 avril 2014, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, la modification suivante :

Prolongation de la date d'échéance du certificat d'autorisation jusqu'au 23-24

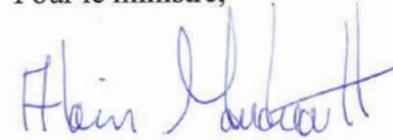
Le document suivant fait partie intégrante de la présente modification :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, datée du 30 janvier 2014, signée par 23-24 concernant la prolongation d'un certificat d'autorisation, 2 pages et 2 annexes.

La modification devra être réalisée conformément à ce document.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/JSG/jm

Alain Gaudreault  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de la Côte-Nord

Préparé par :  
Vérfié par :